

7.—Nombre d'élèves ayant passé par les écoles normales et collèges pédagogiques de chaque province, 1911-34—fin.

Année.	I.P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta.	C.B.	Total.
1922.....	341	356	358	1,389	2,684	790	1,462	536	685	8,601
1923.....	347	353	451	1,555	3,131	637	1,571	1,004	672	9,721
1924.....	338	682	442	1,623	3,392	695	1,621	669	639	10,101
1925.....	297	760	430	1,771	2,611	695	1,702	613	563	9,442
1926.....	299	692	376	1,854	2,786	636	1,655	774	453	9,525
1927.....	243	680	344	1,884	2,441	626	1,514	721	335	8,788
1928.....	215	600	321	1,950	2,679	614	1,458	692	375	8,904
1929.....	195	538	345	1,921	1,734	536	2,677	789	339	9,074
1930.....	219	615	311	2,075	1,838	549	1,317	811	432	8,167
1931.....	245	734	315	2,173	2,119	570	1,303	981	526	8,966
1932.....	192	588	386	2,881	2,813	550	861	663	476	9,410
1933.....	231	462	381	3,131	3,706	481	788	704	447	10,331
1934.....	144	411	312	2,942	3,716	366	704	525	374	9,494

Statistiques financières.—Les états financiers des écoles provinciales au Canada ne sont ni également complets ni entièrement comparables. C'est pourquoi il est à peu près impossible de dresser une série de tableaux uniformes pour toutes les provinces. Il a été possible de faire un état de l'actif et du passif pour quatre provinces seulement, et un état des dépenses pour cinq.

L'état le plus voisin d'une comparabilité raisonnable est celui des recettes, et le tableau 8 qui suit, couvrant les années 1914-34, a été compilé afin de répondre à des demandes réitérées pour une comparaison raisonnablement exacte du coût des écoles entre provinces. Le tableau 2, montrant les inscriptions et la fréquentation moyenne de chaque année, peut servir à calculer le coût approximatif par élève ou par "année-élève de fréquentation".

Les colonnes du tableau 8 montrent: (1) les octrois des gouvernements provinciaux aux commissions scolaires et leurs contributions aux salaires des instituteurs quand ceux-ci sont versés directement aux instituteurs sans passer par les mains de la commission; (2) les taxes scolaires prélevées au sein de l'unité administrative qui est appelée, suivant le cas, district, section ou municipalité; (3) les revenus que les comtés versent à la commission, dans trois provinces seulement; (4) tout le revenu courant visible, y compris les honoraires ou mensualités, qui, dans les unités administratives scolaires de la plupart des provinces, ne sont exigés que des élèves dont le domicile est en dehors du district. Bien qu'il doive y avoir dans toutes les provinces des entrées sous cet en-tête, elles paraissent dans quatre seulement. Il y a d'autres petits montants, tels que les recettes en loyers de certaines propriétés scolaires, qui ne sont mentionnés pour aucune province. Le but de la colonne donnant le total est d'indiquer le montant approximatif des argents que les commissions scolaires ont eu à leur disposition pour dépenses courantes, en distinguant les sources de revenu courant chaque année, plus les salaires des instituteurs payés directement par la province. La cinquième colonne montre la dette obligataire des écoles, chaque année, dans les provinces où un tel relevé existe. L'augmentation annuelle de la somme paraissant dans cette colonne indique le montant net dépensé chaque année par les commissions scolaires, en plus du revenu courant qui paraît dans la colonne précédente. Par l'inclusion de cette colonne, il est possible de se faire une idée de la dépense globale de l'année. Cet aperçu n'est pas aussi satisfaisant qu'un état complet des recettes et dépenses, mais vu l'absence de comptes complets, c'est le meilleur substitut connu. Le tableau 9 donne un état complet des dépenses en autant que celles-ci ont pu être fournies par les commissions scolaires des cinq provinces où cette information existe.